Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 15 (1924)

Artikel: Surdité précoce et langage
Autor: Curchod, Ernest
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-111124

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Surdité précoce et langage.

Dans le domaine des sciences biologiques et en particulier de la médecine, c'est souvent en observant les troubles fonctionnels d'un organe que nous arrivons à en apprécier l'importance et à comprendre les réactions qu'il produit sur les autres parties du corps.

Les conséquences de la *surdité dans l'enfance* nous montrent bien que l'organe de l'ouïe est indispensable pour l'acquisition naturelle du langage ; en effet, un enfant sourd de naissance, ou atteint de surdité pendant les premières années de son existence, restera *muet*, malgré l'intégrité de son organe de la voix. Faute de pouvoir apprendre à parler et de correspondre avec son entourage, il reste un anormal, c'est-à-dire un être qui ne peut pas s'adapter aux conditions moyennes de la vie, au même titre que les anormaux psychiques, inintelligents (idiots, imbéciles, etc.). Mais si l'usage de la parole lui est rendu par des procédés pédagogiques spéciaux, le sourd est susceptible d'acquérir un développement intellectuel suffisant, qui lui permettra de profiter, dans une certaine mesure, des bienfaits de la vie en commun.

Relations de cause à effet entre l'ouïe et l'acquisition du langage, d'une part, entre la parole et le développement de l'intelligence d'autre part, telles sont les révélations auxquelles ont abouti les observations sur la surdité de l'enfance.

Le choix de mon sujet m'a été suggéré par les dames qui se vouent à l'éducation des jeunes pensionnaires de la Mothe (institution pour jeunes filles anormales) ; en effet, toutes ont été frappées par la fréquence des cas de surdité parmi leurs élèves. J'ai eu l'occasion de confirmer par moi-même l'exactitude de leurs observations, après avoir soumis à un examen de l'audition les quarante-deux élèves de cet établissement, et j'ai constaté que, sur le nombre, six étaient atteintes

d'une surdité du quatrième au cinquième degré, c'est-à-dire qu'elles ne percevaient pas la voix chuchotée à plus de dix à vingt-cinq centimètres. Cette proportion de une sourde sur sept est très élevée, si on la compare aux résultats que nous avons obtenus dans une des écoles de Lausanne où, sur cinq cents enfants examinés, nous avons relevé une surdité de même degré chez trois enfants seulement. Et, fait intéressant à signaler, sur ces élèves, deux étaient les avant-derniers de leur classe; le troisième avait un retard de deux ans sur ses camarades.

Développement du langage et des facultés psychiques chez l'enfant normal.

Pour mieux vous faire comprendre l'intimité de ces rapports entre la faculté auditive et l'acquisition du langage, permettez-moi de vous esquisser d'une façon sommaire les phases de développement chez un enfant normal[1] : vous pourrez mieux imaginer ensuite, par comparaison, les lacunes qui peuvent se produire chez un enfant dur d'ouïe. Les chiffres que je vous indique sont des moyennes, établies d'après un certain nombre d'observations; ils n'ont pas de valeur absolue, on sait combien le développement varie d'un enfant à l'autre.

A sa naissance, l'enfant n'entend pas, son organe de l'ouïe est bien conformé, mais les communications avec les centres cérébraux ne sont pas encore mises au point pour permettre la perception des excitations sensorielles. Dès les premières semaines de son existence, l'enfant qui pleure est calmé par un son quelconque ; à la voix de sa mère, au sifflet, il s'arrête de crier, preuve qu'il entend.

Dès le troisième ou quatrième mois, il tourne la tête et les yeux du côté de la source sonore, il *localise* le bruit. Il balbutie et gazouille pour exprimer sa satisfaction, mais on ne peut pas encore parler de langage. A neuf mois, les efforts d'*imitation* sont indubitables ; il fait ses premiers essais pour mouvoir ses muscles phonateurs, il répète, d'une façon maladroite, les syllabes entendues : pa, gueu, re...

A douze mois enfin, il émet quelques syllabes, toujours les

[1] D'après Cuchet : *Evolution psycho-physiologique de l'enfant, du jour de sa naissance. Année physiologique* 17, 1911.

mêmes, et désigne d'un nom commun tel groupe d'objets ou de personnes apparentés par un rapport quelconque.

Dans le courant de la deuxième année, son vocabulaire s'enrichit de mots nouveaux, il apprend des termes propres à chaque objet usuel et il retient les noms des personnages familiers. L'enfant devient peu à peu un être parlant, et l'on peut dire que le développement de son intelligence est en rapport intime avec celui de sa faculté de parler. A dix-huit mois, il « parle » et il « comprend »; du moins les différentes opérations élémentaires pour l'expression et l'intelligence de la pensée s'effectuent déjà : quand on lui désigne un objet par ce signe conventionnel qu'est le mot parlé, l'impression auditive éveillée par le son de ce mot réveillera l'image visuelle de l'objet et l'enfant saura le chercher spontanément ; inversement, il manifestera son désir en reproduisant lui-même le signe correspondant, soit en faisant les mouvements nécessaires à l'émission des syllabes qui composent ce mot.

Petit à petit, nous voyons, avec les acquisitions et le perfectionnement du langage, se développer les différentes facultés de l'intelligence, la mémoire de l'enfant s'enrichit par l'acquisition de mots nouveaux. L'enfant associe certaines idées, le mot de « promenade » éveille en lui le souvenir des vêtements que l'on met pour sortir, et il ira les chercher dans son armoire ; le terme de « soupe » lui rappelle les différents actes préliminaires du repas, tels que mettre sa serviette, s'asseoir à table, etc. L'usage des qualificatifs « bon », « gentil », « mauvais », « méchant », développe sa faculté de jugement. L'enfant de trois à quatre ans s'informe du « pourquoi » des choses et raisonne déjà d'une façon parfois embarrassante pour ses éducateurs.

Mais on aurait tort de s'imaginer que l'acquisition du langage à cet âge soit définitif ; pour se fixer, il a besoin d'un exercice journalier et de répétitions constantes.

Que l'enfant, jusqu'à l'âge de cinq à six ans, vienne à perdre l'ouïe, son vocabulaire s'appauvrira petit à petit, et si l'on ne trouve pas le moyen de suppléer à son sens auditif, il deviendra muet comme un enfant sourd de naissance qui n'a jamais su parler.

Arrivé à l'âge scolaire, l'enfant apprend à lire et à écrire, et l'appoint des signes écrits vient renforcer celui des signes parlés et lui permet d'accroître l'étendue de ses connaissances,

de perfectionner les opérations de l'intelligence. C'est ainsi que, bénéficiant de la tradition intellectuelle accumulée par les hommes et transmise d'une génération à l'autre, l'enfant peut parcourir en quelques années le cycle des connaissances scientifiques, littéraires et morales qui représentent des siècles de tâtonnements, de recherches et d'efforts.

Un exemple : L'idée abstraite du « temps », considérée comme innée et, grâce au langage, devenue familière à tous, n'a été acquise qu'avec lenteur. Dans les anciens textes sémitiques, les prophètes par exemple, le verbe a la même forme pour désigner le passé, le présent et le futur ; certains verbes grecs ont la même forme pour exprimer le présent et le futur, le présent et le passé. Les langues allemandes n'ont pas de temps spécial pour le futur et usent de l'artifice de l'auxiliaire. Cette notion est déjà familière à l'enfant de quatre ans, qui emploie correctement le futur, le présent, le passé (Bréal).

Indépendamment des caractères physiques qui distinguent l'homme des espèces animales supérieures, on peut bien dire que la parole, le langage articulé est celui qui nous en différencie de la façon la plus nette.

On ne saurait dénier aux animaux la faculté de penser et de raisonner, l'animal est aussi capable d'exprimer sa pensée par des signes extérieurs, mais cet échange d'idées par les signes a trouvé chez l'homme son expression la plus souple, la plus complexe et la moins imparfaite dans le *langage articulé.*

Influence de la surdi-mutité sur le développement intellectuel et moral de l'enfant.

Si je me suis étendu sur cette importance du langage, c'est pour mieux vous faire comprendre la triste condition de l'enfant qui, privé dès sa naissance ou au cours des premières années de la faculté auditive, perd de ce fait la possibilité d'acquérir un développement intellectuel harmonieux et normal. Dans le domaine de la sphère affective déjà, l'enfant sourd n'entendra jamais les chants de sa mère au berceau, et ne pourra jamais saisir les mille nuances de sentiments s'exprimant par les inflexions variées et la douceur de la voix maternelle.

Bien souvent c'est au cours de la deuxième année seulement que les parents s'aperçoivent que l'enfant n'est pas comme les

autres et ce qui les frappe, ce pourquoi on l'amène au médecin, c'est qu'il ne *parle* pas. Il émet quelques sons inarticulés, ses organes phonateurs, son larynx, son pharynx, sa langue sont bien conformés, l'enfant n'est muet que par l'absence d'audition, il n'a pas connaissance ni contrôle sur cet appareil, aussi il ne saurait imiter des sons et des consonnances qu'il ne peut entendre. Le sourd de naissance n'est pas, comme on le croit, un être inintelligent, sa physionomie curieuse et inquiète montre qu'il se passe quelque chose en lui, il furette, touche à tout, contrairement à l'arriéré, à l'idiot, qui reste figé dans une attitude indifférente. La faculté créatrice instinctive de l'enfant normal, qui use de mots incompréhensibles, et du primitif qui a créé le premier langage, est intacte, mais seul, incompris, l'enfant sourd n'a pas le stimulant que donnent l'imitation, l'échange de pensées avec son entourage ; abandonné à lui-même, il en restera aux premiers tâtonnements d'un enfant qui devrait se créer un langage tout seul.

On pourrait s'imaginer des sourds-muets vivant en société et arrivant par l'apport de chacun, après plusieurs générations, à se créer un langage par signes des doigts, par mimique du visage aussi riche que le langage articulé des peuples primitifs. Les sourds-muets arrivent très vite à se comprendre entre eux, ils communiquent avec une vivacité extraordinaire par signes mimiques.

Dans les instituts de sourds-muets, les élèves ont tout un langage conventionnel par signes, que les nouveaux arrivés apprennent en quelques jours. Les maîtres ont beaucoup de peine à réagir contre ce moyen d'expression simple et commode, naturel aux sourds, pour les engager à user entre eux du langage articulé qu'ils apprennent en classe, qu'ils comprennent aux mouvements des lèvres et à la mimique du visage, mais qui exige beaucoup plus d'efforts et d'attention.

Dans une école de sourds-muets que je visitais récemment, les élèves avaient l'habitude de désigner leurs maîtres et les camarades par des gestes indiquant leurs particularités physiques : le doigt sur la joue désignait un maître aux joues très rouges, la main sur le ventre indiquait la sœur de cuisine revêtue d'ordinaire d'un tablier blanc ; un camarade, fils d'un gendarme, était désigné par la main sur l'épaule, pour rappeler les épaulettes de son père.

Vous voyez ici appliqué à un langage spécial par signes de la main, le procédé métaphorique le plus courant dans la formation des mots : il consiste à éveiller dans l'esprit une image ou une idée, apparentée par un rapport quelconque avec la personne ou l'objet que l'on veut désigner.

Toutefois, isolé dans sa famille, le sourd-muet, qui n'a pas le stimulant de l'imitation, qui est souvent mal compris par les siens, en restera, au point de vue intellectuel, aux premiers tâtonnements d'un enfant qui devait apprendre la parole tout seul. Et au point de vue intelligence, à égalité d'âge, le sourd-muet est loin d'avoir le développement de l'aveugle, preuve encore de la valeur du langage dans l'épanouissement des facultés psychiques.

Cet état de dénuement intellectuel est bien connu des maîtres aux instituts de sourds-muets qui voient arriver ces enfants de leur famille, à quelques exceptions près, ayant eu le privilège d'être déjà instruits par les soins d'une mère spécialement intelligente et patiente. Plus éloquent encore, à ce sujet, est le témoignage de l'une des leurs, une sourde-muette aveugle, HELÈNE KELLER, dont vous connaissez sans doute l'histoire : grâce à son intelligence et à une énergie surprenante, grâce aussi à la compréhension et à la persévérance de ses maîtres, cette femme est arrivée à parler, à se développer, à acquérir une instruction supérieure et à faire son diplôme d'études classiques, parlant et écrivant plusieurs langues... Son histoire est un exemple de la merveilleuse faculté d'adaptation de la nature humaine ; dans les livres qu'elle publie [1], on peut admirer le parti qu'elle a su tirer de ses sens tactiles, olfactifs, gustatifs ; l'ouverture de son intelligence et la richesse de ses sensations sont pour nous une leçon de modestie et nous rendent honteux du mince profit que nous savons tirer des sens si importants de l'ouïe et de la vue que nous avons la faveur de posséder. Voici comment Hélène Keller dépeint son état moral d'enfant, avant qu'elle ait reçu l'instruction, qui vint, pareille à une étincelle, éclairer ses facultés endormies :

« Avant l'arrivée de mon institutrice, je ne savais pas que j'existais : le monde où je vivais était un monde négatif. Je ne puis espérer d'écrire avec exactitude cette période de néant, à la fois consciente et inconsciente.

[1] *Histoire de ma vie. — Mon Univers.*

» Je ne savais pas que je ne savais rien, ni que je vivais, que j'agissais, que je désirais ; je n'avais ni volonté ni intelligence.

» J'étais portée vers les objets et les actions par une sorte d'impulsion naturelle, aveugle, et j'avais une âme qui me faisait ressentir la colère, la satisfaction, le désir : ces deux ordres de faits amenaient ceux qui m'entouraient à supposer que je savais penser et vouloir. Je me rappelle tout cela, non pas parce que je savais à cette époque qu'il en était ainsi, mais parce que j'en ai la mémoire tactile. C'est ainsi, par exemple, que je me souviens que mon front ne se contractait jamais dans l'action de penser. Je ne prévoyais rien et ne choisissais aucune chose à l'avance.

» Je me rappelle aussi, tactilement, que jamais un tressaillement du corps ou un battement du cœur ne me faisait sentir que je portais de l'affection ou de l'intérêt à quoi que ce soit. Ma vie intérieure, à cette époque, était un néant qui n'avait ni passé, ni présent, ni avenir, qui était dépourvu d'espérance, de prévision, d'étonnement, de joie, de foi. Mon âme endormie n'avait aucune idée de Dieu et de l'immortalité, ni aucune crainte de la mort [1]. »

Les sourds-muets à travers les âges.

L'histoire, ou du moins les quelques allusions aux sourds-muets que nous trouvons chez les auteurs anciens, nous laisse soupçonner quel pouvait bien être le sort réservé aux infirmes de l'oreille, avant que leur état ait éveillé l'intérêt et que la cause de leur infirmité ait été suffisamment connue [2].

Dans les exhortations adressées au roi Lemuel par sa mère (Proverbes XXI : 8), nous trouvons cette phrase : « Ouvre ta bouche pour le muet, pour la cause de tous les délaissés », et au Lévitique (XIX : 14) : « Tu ne maudiras point un sourd, et tu ne mettras devant un aveugle rien qui puisse le faire tomber. »

L'évangéliste Luc (XI : 14), relatant la guérison d'un sourd-

[1] H. Keller : *Mon Univers.* In-8° Alcan, 1914. — Page 97.

[2] Les renseignements historiques qui suivent sont tirés d'une étude du professeur Siebenmann, de Bâle : *Taubstummheit und Taubstummenwesen in älterer und neuer Zeit.*

muet par Jésus-Christ, emploie toujours le terme de *démoniaque* muet (comme du reste celui de démoniaque aveugle) : le muet se met à parler, « parce que le démon a été chassé ». Cette désignation qui revient sans cesse représente l'opinion du temps, qui attribuait la cause de certaines affections redoutées à l'action de forces obscures ; les malades étaient considérés comme des « possédés », dont on peut se figurer la destinée dans une société superstitieuse et crédule.

Plusieurs siècles plus tard, saint AUGUSTIN considère les sourds-muets comme inaptes à recevoir une éducation religieuse.

Toutefois, dans la Rome antique, leur infirmité leur vaut la faveur d'être utilisés comme « cochers », sans doute parce que leurs maîtres étaient assurés de leur discrétion. C'est aussi pour la même raison qu'en Turquie, sous l'ancien régime, au cours de délibérations importantes des ministres, le service et la garde étaient assurés par des sourds.

Les tristes conditions d'existence du sourd de naissance et le peu d'estime qu'on lui accordait, ressortent aussi des dispositions du droit romain, qui le considère comme un mineur et lui refuse le droit de tester et de se marier ; on lui assure toutefois la tutelle d'un curateur.

Il est à présumer que la destinée des sourds-muets ne fut guère plus enviable et qu'ils furent laissés dans le même dénuement moral et le même abandon durant le moyen âge, et il ne faut pas nous étonner si la véritable cause de cette infirmité reste si longtemps méconnue dans le public, puisque même l'autorité des savants et des médecins contribue à confirmer l'interprétation erronée existant à leur sujet ; HIPPOCRATE, ARISTOTE, dans l'antiquité, les médecins arabes, ceux du moyen âge et jusqu'au célèbre chirurgien français AMBROISE PARÉ (XVIe siècle), mettent la mutité sur le compte d'une malformation de la parole.

Au IIIe siècle de notre ère, un médecin grec, ALEXANDRE, aurait déjà entrevu et signalé les relations qui existent entre la surdité et l'impossibilité de parler, mais sa clairvoyance n'eut pas raison des préjugés de son époque. D'autre part, un évêque anglais, JOHN, serait arrivé à faire parler et à instruire des sourds-muets, à la grande surprise des contemporains, mais cet exemple devait tomber dans l'oubli et rester sans imitateur pendant plusieurs siècles.

La Renaissance, qui devait passer au crible de l'observation directe et du libre examen toutes les connaissances, les préjugés traditionnels, religieux, moraux, artistiques et scientifiques, pieusement transmis et jalousement maintenus jusqu'alors, devait aussi être l'aube d'une ère nouvelle dans la question qui nous occupe. D'une part, l'étude de l'anatomie humaine sur le cadavre, et en particulier des organes de l'ouïe et de la parole, ramènent à une conception plus juste des causes de la mutité : CARDANUS, à la fois physicien, mathématicien et médecin en Italie, émet le premier l'idée que la mutité ne provient pas d'altérations des organes de la parole, comme on l'a cru jusqu'alors : le muet ne peut pas parler parce que son ouïe défectueuse ne lui permet pas d'acquérir l'usage du langage articulé.

Cette explication devait trouver une confirmation éclatante dans le succès obtenu par certains éducateurs qui vouèrent leur temps et leur talent pédagogique à faire sortir les sourds-muets de l'état d'abandon où ils se trouvaient relégués, et qui arrivèrent à leur donner l'usage de la parole et à leur permettre de comprendre le langage usuel.

A la fin du XVIe siècle, un prêtre espagnol, PEDRO de PONCE, se consacre à l'éducation de sourds-muets de grandes familles, et ses efforts sont couronnés de succès ; il forme des disciples qui continueront d'appliquer la même méthode, et telle est la surprise causée par ces résultats, que l'un de ces pédagogues eut à répondre du délit de sorcellerie devant le tribunal de l'Inquisition. D'Espagne, ces idées et ces principes devaient pénétrer peu à peu dans les autres pays d'Europe : en Angleterre, en France, en Hollande.

Au nombre de ces précurseurs, nous trouvons un de nos compatriotes, Hans-Conrad AMMANN, médecin et philologue (1659-1724); après avoir étudié la médecine à Bâle, il s'établit en Hollande, s'y consacre à l'éducation des sourds de naissance ; le succès confirme ses efforts, et les résultats de ses recherches patientes, de ses observations soutenues par un véritable génie pédagogique sont résumés dans un ouvrage intitulé *Surdus loquens* (le sourd parlant), dont les principes sont de nos jours encore à la base de l'enseignement des sourds-muets. Procédant du simple au composé, il commence par enseigner les voyelles, les consonnes, puis les mots sim-

ples ; l'étude des sons se fait par l'imitation, l'élève doit sentir les vibrations du larynx, la forme de la bouche, la position de la langue, et chercher à les reproduire en se contrôlant à l'aide du miroir. Pour la compréhension des mots, on fait prononcer le mot en montrant l'objet qu'il désigne et en le faisant écrire, de manière à fixer dans la mémoire à la fois l'image visuelle de l'objet et du mot écrit, et l'image motrice du mot articulé.

La cause était gagnée, basée sur des faits d'observation et des bases scientifiques, mais il restait encore à faire tomber les préjugés qui ont toujours l'existence tenace, à généraliser les méthodes pédagogiques, à les mettre à la portée du plus grand nombre possible d'infirmes de l'ouïe. C'est au milieu du XVIIIe siècle que remonte la création des premiers instituts de sourds-muets en Allemagne (Samuel HEINICKE) et en France sous l'inspiration de l'abbé de l'EPÉE. Celui-ci, amené incidemment à s'intéresser à deux enfants sourds-muets, consacre toute sa vie et toute sa fortune à la cause de ceux qui étaient alors de vrais déshérités ; il doit lutter, braver l'indifférence des pouvoirs publics et de l'opinion, mais il arrive à ses fins, et crée un institut de sourds-muets, le premier en France.

A côté de la beauté morale de son œuvre, l'originalité de l'abbé de l'Epée consiste à créer à l'usage des sourds-muets « un langage par signes des doigts », qui utilise cette faculté d'expression mimique si développée chez eux : méthode ingénieuse, mais qui limite les relations à un petit nombre d'individus initiés. En effet, le sourd-muet sortant de l'Institut rentre dans sa famille, où il ne peut ni saisir ce qu'on lui dit, ni se faire comprendre.

Toutefois, l'autorité de l'abbé de l'Epée fut telle que sa méthode fut appliquée partout en Europe (sauf en Allemagne) jusqu'au milieu du XIXe siècle, pour céder définitivement le pas à la méthode d'acquisition plus difficile du langage articulé. Le sourd-muet appelé à vivre dans la société saura mieux s'adapter, s'il peut comprendre et se faire comprendre sans l'aide d'interprètes.

Le XIXe siècle devait être dans ce domaine l'ère des réalisations sociales ; convaincus de la nécessité de relever les sourds-muets de leur état de « parias », de leur situation inférieure où on les avait laissés pendant les siècles précédents, les pouvoirs

publics, sous la pression des pédagogues, des philanthropes, des médecins, créent pour sourds-muets des internats, où ils peuvent acquérir les notions nécessaires pour vivre d'une vie indépendante dans la société.

Le nombre d'instituts, qui n'était en 1800 que de douze, s'élève à quatre cents à la fin du siècle ; on en trouve dans tous les pays civilisés. Dans notre pays, les premières maisons destinées à cet usage sont créées à Zurich et dans le canton de Vaud (à Yverdon, en 1811).

Le sourd-muet peut acquérir les connaissances essentielles pour se préparer à occuper une place honorable au milieu de ses contemporains. Il apprend un métier et gagne sa vie. Certains mêmes se sont élevés à des situations enviables et se distinguent dans les carrières libérales et les beaux-arts ; nous avons en Suisse l'exemple de sourds-muets architectes, ingénieurs, pasteurs, et un de nos compatriotes, actuellement décédé, s'est acquis un grand renom comme sculpteur à Rome (Bösch).

La loi leur a reconnu des droits égaux, la qualité de citoyens, la faculté de conclure des affaires, de tester et de se marier.

S'il y a lieu de se réjouir de voir le chemin parcouru dans la destinée du sourd de naissance, il faut reconnaître que l'organisation de l'assistance à cette catégorie d'individus n'a pas encore acquis le degré de perfection désirable dans notre pays, et qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer leur sort ; en effet, il y a encore des sourds-muets qui échappent à tout contrôle et qui ne reçoivent pas l'enseignement nécessaire ; par sentimentalisme mal placé, les parents ne veulent pas s'en séparer, encourant ainsi la grave responsabilité d'ôter à leur enfant sourd toute possibilité d'acquérir quelque instruction. Souvent, ce sont des raisons budgétaires qui les retiennent ou qui les poussent soit à retirer trop tôt leur enfant de l'école, avant qu'il ait achevé le cycle de l'enseignement, soit à l'y envoyer trop tard, et il est reconnu que plus l'instruction et l'effort de démutisation commencent tardivement, plus les difficultés sont grandes; au delà de douze à treize ans même, on n'arrive à aucun résultat [1]. Ces inconvénients persisteront du reste tant que notre législation n'étendra pas aux sourds-muets le prin-

[1] Inversément l'enseignement de l'institut sera beaucoup plus efficace si l'enfant a été préparé dès ses premières années à la démutisation par des mouvements gymnastiques et des exercices de nature à développer son sens tactile et son talent d'observation.

cipe de l'enseignement obligatoire. Les enfants quittent l'institut à l'âge de seize ans, munis de connaissances élémentaires, et, après avoir acquis les premiers principes d'un métier manuel, ils doivent compléter leur apprentissage ; il serait naturellement préférable si l'on pouvait prolonger le séjour à l'institut de deux ou trois ans, pour que les élèves en sortent aptes à gagner leur vie et munis du maximum de connaissances générales et spéciales.

Pour embrasser la question de plus haut, la lutte contre les effets de la surdité devra s'intéresser aussi à tous les moyens susceptibles de prévenir cette infirmité, puisque, suivant un adage qui est devenu banal à force d'être répété : « Il est plus facile de prévenir que de guérir ». Il n'est donc pas inutile d'en connaître les causes principales, que je vais indiquer d'une façon sommaire.

Causes de la surdité.

Dans certains cas, l'enfant arrive au monde avec un organe auditif défectueux (surdité congénitale) : l'hérédité joue un certain rôle, soit sous forme d'hérédité *directe*, des parents sourds-muets de naissance donnant le jour à des enfants également sourds ; mais plus fréquemment on trouve des cas de surdité parmi les ascendants plus éloignés ou les collatéraux, oncles, tantes, cousins, etc. La tradition populaire incrimine souvent les mariages consanguins comme facteurs de surdi-mutité ; sans être exact d'une façon absolue, ce préjugé contient une part de vérité ; les descendants de parents trop rapprochés sont prédisposés à certaines malformations et en particulier à la surdité ; lorsqu'il existe une hérédité chargée dans la famille, les tares s'ajoutent et s'accumulent sur les descendants, soit qu'il y ait eu précédemment une disposition à la surdité congénitale ou à toute autre affection familiale, signes de dégénérescence, tuberculose, épilepsie, maladies mentales, albinisme, crétinisme, alcoolisme, etc.

La fréquence de la surdité chez les crétins explique pourquoi la Suisse partage avec d'autres régions montagneuses de la France, de l'Autriche, de l'Italie et de la Bavière le triste privilège de compter la plus forte proportion de sourds-muets en Europe (245 par 100 000 habitants), tandis que les pays de plaine, comme la Hollande et la Belgique, n'en comptent que 34 à 43 pour le même nombre d'habitants.

A côté de ces surdités de naissance, certaines formes *acquises*

pendant les premières années de la vie peuvent altérer à tel point les organes de l'audition qu'elles aboutissent à une surdité complète ; si celle-ci atteint les deux oreilles simultanément et si elle survient avant que l'enfant ait acquis d'une façon définitive l'usage de la parole, les effets sont analogues à ceux de la surdité congénitale. Parmi les causes les plus fréquentes, on retrouve la méningite cérébro-spinale, la scarlatine, dont l'action nuisible sur l'oreille est connue; plus rarement d'autres maladies infectieuses et aiguës, telles que la rougeole, les oreillons, la fièvre typhoïde, la grippe infectieuse, etc. Enfin, les deux grandes pourvoyeuses que l'on retrouve à l'origine de tant de troubles pathologiques, la tuberculose et la syphilis, peuvent aussi déterminer dans l'oreille des lésions irrémédiables.

Conclusions.

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'hygiène et la santé publiques auront aussi pour effet de diminuer le nombre des cas de surdité congénitale ou acquise, ainsi les efforts tentés pour enrayer les conséquences désastreuses de l'alcoolisme, de la tuberculose et de la syphilis, les mesures à l'étude pour la lutte contre le goitre et le crétinisme. D'autre part, les policliniques spéciales, accessibles à chacun, permettront aussi de soigner à temps certaines affections et d'en prévenir les effets nuisibles sur l'organisme et sur l'audition, et, par contre-coup, sur le développement psychique et intellectuel de l'individu. Il est à souhaiter que, l'opinion publique étant de mieux en mieux éclairée, on voie diminuer toujours plus le nombre des enfants sourds-muets restés au premier stade de leur développement, par ignorance, inintelligence des parents et impuissance des pouvoirs publics à leur égard. Sachant que le sourd-muet est susceptible d'atteindre un niveau de développement moyen, nos efforts doivent tendre à leur créer autant d'occasions de se développer que possible. D'autre part, il est à souhaiter aussi que disparaisse ce préjugé, vestige des anciennes conceptions traditionnelles, à savoir que le sourd-muet est un être inintelligent, assimilable au crétin et à l'anormal, et qu'on lui témoigne, au lieu de la sympathie à laquelle il a droit, une pitié un peu méprisante[1].

Dr Ernest Curchod.

[1] *Les Sourds-Muets.* Etude médicale, pédagogique et sociale, par le Docteur G. de Parrel et Mme G. Lamasque. Presses universitaires de France, Paris 1924. — Les auteurs ont réuni le fruit de leur expérience, de leur savoir et

de leurs réflexions, pour présenter au public un ouvrage très complet sur les sourds-muets. Cet ouvrage est à la fois un travail de vulgarisation, d'une lecture agréable et claire pour le profane, et une source de documentation abondante, très utile pour le pédagogue, le médecin et le sociologue. La question des sourds-muets s'y trouve examinée dans toute son ampleur, et les auteurs donnent aux différents problèmes qui s'y posent une solution aussi satisfaisante qu'elle peut l'être à notre époque : causes de la surdité précoce, possibilité d'y remédier dans une certaine mesure par des mesures hygiéniques et législatives sévères, description des Instituts de sourds-muets, exposé des méthodes pédagogiques historiques et étude des problèmes sociaux... Le texte est « illustré » par de nombreuses photographies ; elles nous montrent des sourds-muets dans l'exercice des professions les plus diverses, même certaines qui paraissent incompatibles avec leur infirmité (danseuses, sportsmen, ecclésiastiques, soldats ayant trompé la vigilance du conseil de revision).

L'ouvrage du Docteur de Parrel et de Mme Lamasque contribuera à faire tomber quelques préjugés injustes ; il aidera ceux qui cherchent à assurer au sourd-muet la place à laquelle il a droit dans la société. A ce titre nous ne saurions faire de meilleure conclusion que celle du préfacier : « Ce livre est donc plus un acte qu'un livre, c'est aussi une bonne action ».

Dr C.